

Le choix de la Reine (Règlement et organisation)

Les candidates devront être âgées de 16 ans au moins et de 30 ans au plus. Chaque commune choisira avant le 15 février, sa Reine qui concourra pour le choix final de la Reine de la Félibrée. Après ce choix, les lauréates recevront un document comportant 40 questions relatives à la culture générale occitane.

Le délégué doit, dès leur nomination, adresser leurs coordonnées au Bornat, afin qu'il puisse leur adresser le questionnaire.

Les candidates devront faire preuve de leur attachement à leur commune et à la culture périgourdine et devront avoir quelques notions de conversation en langue d'Oc.

Les critères de choix de la Reine ne sont pas élitistes. Ils sont, bien au contraire, basés sur des notions simples, faciles, à la portée de toutes les candidates.

Le choix définitif de la Reine de la Félibrée sera fait par le bureau du Bornat le samedi précédent l'Acam (assemblée) de printemps (1^{er} dimanche de mars)

Le Bornat se tient à la disposition des candidates pour toute information qu'elles souhaiteraient obtenir.

Elles seront présentées à la population et à la presse à la fin de la réunion de l'Acam de printemps.

Aucun doit ne pourra être réclamé au « Bornat dau Périgòrd » ou au comité de la Félibrée sur tous les interviews et photographies de la Reine.